



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Vous envisagez des travaux de construction ou d'aménagement sur les communes membres de la communauté de communes du Civraisien en Poitou, et votre projet est situé dans un espace protégé (en abords de monuments historiques, dans un site inscrit ou classé, ou en site patrimonial remarquable).

En conséquence, la demande d'autorisation que vous devrez déposer auprès de la Mairie sera soumise à l'**avis de l'Architecte des bâtiments de France**.

Afin de solliciter des conseils et de connaître les éventuelles prescriptions correspondant à votre projet, vous pourrez la rencontrer, sur rendez-vous, lors de sa prochaine permanence :

Jeudi 15 Janvier 2026 (de 9h30 à 12h00) à la mairie de GENÇAY

**Mardi 10 Février 2026 (de 9h30 à 12h00) à France Services
(8 rue Hemmoor/COUHE – 86700 VALENCE-EN-POITOU)**

Jeudi 12 Mars 2026 (de 9h30 à 12h00) à la mairie de CIVRAY

Pour fixer un rendez-vous :

- Mairie de Civray (tél : 05.49.87.00.49)
- Mairie de Gençay (tél : 05.16.83.80.86)
- Mairie de Valence-en-Poitou/Maison France Services (tél : 05.49.03.10.55)

**Ou prendre contact avec les bâtiments de France
tél : 05.49.55.63.27 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00)
ou bien par messagerie : udap.vienne@culture.gouv.fr**